

CR PUUSP du CS du 26 mars 2019

En l'absence du président, la séance a été présidée par le vice-président. Elle a débuté par les informations générales.

Le ministère a lancé une grande consultation (une de plus) en vue de la mise en place d'une loi pluriannuelle de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Plusieurs points font/feront l'objet de groupes de travail nationaux, notamment sur la multiplicité des AAP (appel à projets), l'emploi scientifique et le niveau des salaires. Nous avons demandé à ce que des outils soient mis à disposition des communautés pour rassembler les réponses. Le CNRS attend un retour de la part des UMR pour le 15 avril, la consultation se tiendra jusqu'au 15 mai. Le CS va proposer une remontée sous l'égide de trois membres de la commission permanente du CS (CPCS). Par ailleurs, chacun est libre de participer à titre individuel (la multiplicité des expressions ne nuit pas au lobbying).

[note : entre temps, la ministre a profité d'un "déplacement en province" pour l'inauguration de l'IJL pour rencontrer "la communauté scientifique" à ce propos. Le CS a été invité à participer et nous y avons fait une intervention consultable]

La Région a deux grands projets en cours. Le premier autour de l'Intelligence Artificielle (IA) pour structurer la recherche sur bio-économie, santé et industrie du futur. Il s'agit de mobiliser plusieurs dizaines de millions d'euros d'ici 2021-22. Les thématiques devraient se retrouver sur les trois établissements de la région avec des points prédominants localement. Le second est le développement de la stratégie pour l'enseignement supérieur (SRESRI) porté par Jean-Yves Le Déaut.

Côté LUE, l'AAP Dream (mobilité des doctorants) a reçu 12 projets (2 à 9 mois vers l'Europe, l'Australie ou les US), l'AAP écoles thématiques (RECOLTE) a reçu 6 à 8 projets, et Futur Leader 20 demandes.

Concernant la gestion des reliquats des unités de recherche non inscrits dans le budget initial, une politique incitative de récupération des fonds sera présentée au CA de mars.

Enfin, une solution pour l'affectation pluriannuelle des moyens aux pôles scientifiques sera présentée au CS de juin et au CA de juillet.

On en conclura que la politique actuelle est donc au pluriannuel !

Nous avons demandé si l'établissement allait répondre à l'AAP Bienvenue en France (les mesures d'accompagnement à côté de l'augmentation des frais d'inscription des étudiants extra-communautaires). L'établissement y participera avec des demandes pour la formation des personnels de scolarité (en particulier en anglais), renforcer le fonctionnement du guichet unique (plateforme de rendez-vous en ligne par exemple), compagnonnage (accompagnement des nouveaux étudiants par des étudiants déjà présents dans l'établissement).

Nous avons ensuite validé les comptes rendus des deux dernières séances.

Puis Mme Christine Roizard a fait le bilan du label HRS4R (*Human Resources Strategy for Researchers*), deux ans après son adoption. Le label est composé de 40 items (sur les aspects éthiques, les recrutements, les conditions de travail et la sécurité sociale, enfin la formation). Il fournit un logo et une démarche qualité. Le principe général est qu'il est nécessaire de bien faire les choses dans tous les processus, en considérant le travail de chacun et en évitant le copinage. Nous étions la deuxième université à avoir le label, en même temps que le CNRS. L'objectif est l'amélioration continue des processus RH. Il y a plusieurs groupes de travail qui sont ouverts aux bonnes volontés. Au cours de la discussion il a été fait mention de la future mise en place d'une PPEDR (axée pédagogie), et au principe de déroger aux 192h/an (sans parler de modulation de service ou de casser le décret). Il apparaît qu'il y a des discussions au niveau national (CPU, loi d'attractivité, reconnaissance de toutes les missions des EC) mais nous n'obtenons pas plus d'informations sur ce point.

Un protocole d'accord pour la constitution de 'partenariats internationaux de recherche' a été proposé. Il s'agit de laboratoires sans mur, pour 4 ans renouvelable 1 fois. Ils seront dotés d'un financement particulier (de l'ordre de 7-10k€/partenariat/an).

Edwige Helmer-Laurent a présenté un bilan de la campagne docteur Honoris Causa. Il y a un vrai enjeu à mobiliser les communautés autour de ces docteurs. Par ailleurs, il y a très peu de propositions venant du secteur SHS. La discussion s'est engagée sur la possibilité d'attribuer le titre à des personnalités non-académiques.

Nous sommes revenus sur la procédure d'ACT (Autorisation à Co-diriger des Thèses) qui est un dispositif spécifique à l'UL (pas national). Plusieurs échanges ont eu lieu entre le Conseil Permanent du Conseil Scientifique et les directeurs d'École Doctorale (G8). Le nouveau texte fait la distinction entre co-encadrement et co-direction, le second étant officiel. Le texte apporte des contraintes fortes : 3 ACT maximum en parallèle, 2 ACT maximum démarrant en même temps et surtout 5 ACT maximum en tout. Après ces 5 ACT, les encadrements ne seront plus officiels, ce qui devrait contraindre les collègues à passer leur HDR plus rapidement. La discussion a été intense sur l'intérêt des limites et la définition des termes. L'avis sur ce texte a été reporté pour clarifier ces différents éléments.

Nous avons également discuté d'une évolution des dispositifs « manifestations scientifiques d'intérêt majeur » et « manifestations scientifiques d'envergure intermédiaire » (MIMA et MIMoy) de l'appel à projets Région Grand Est pour permettre l'organisation par des membres de l'UL de manifestations sur l'ensemble de la région.

Nous avons eu la présentation du résultat d'un projet de l'AAP valorisation non économique.

Nous avons également émis un avis unanime sur la nomination du nouveau directeur de la MSH Lorraine, Samuel Ferey.

Nous avons validé deux conventions internationales et désigné un membre à la commission internationalisation du doctorat.

Enfin, nous avons posé une question diverse sur les procédures utilisées par

l'établissement avant la suspension de traitement pour défaut de service pour la partie recherche. Souvent il s'agit de cas compliqués. Leur traitement doit faire l'objet d'un cadre local, au travers du CA avec un débat. Nous n'avons pas eu de réponses concernant le cadre réglementaire correspondant et ce point devrait être rediscuté en séance dans le futur.

Maxime Amblard  
Lydéric France  
Élus PUUSP